

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Document mis en ligne sur le site internet de la Ville de Libourne le
20 décembre 2022

22-12-174

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS, Agnès SEJOURNET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS

COMMUNICATION DES DÉCISIONS

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16.12.2022 et de la publication, le 20.12.2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

COMMUNICATION DES DECISIONS

✓ **Direction des Ressources Humaines**

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;	Décision	Convention de formation – 1 AGENT	AGECIF	231 € TTC	3.50 heures	Laurence Rouède

✓ **Direction Administrative et Financière**

Service Juridique

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 5 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention d'occupation du domaine public (local – salle des fêtes)	Association Libourne Accueil	-----	Du 15 octobre 2022 au 30 juin 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle – Bourse de	Compagnie CREATISTE	-----	12 mois à compter d'octobre 2022	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle – Maison des Associations)	La Maison ukrainienne	-----	12 mois à compter du 5 mai 2022	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation précaire pour un logement communal – sis 4 avenue du Général de Gaulle	-----	Loyer mensuel de 150 €	6 mois à compter du 1 ^{er} octobre 2022	Antoine Le Ny

<p>Alinéa 5 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;</p>	Décision	Convention d'occupation précaire pour un logement communal – sis 1bis avenue du Port du Roy	-----	Loyer mensuel de 309.30 €, paiement des fluides, paiement de toutes les contributions de quelques natures qu'elles soient puis paiement de toutes les charges ou taxes locales	6 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2022	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle – Maison des associations)	UNAFAM Gironde	-----	Du 15 octobre 2022 au 2 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Avenant n° 3 au bail de l'immeuble situé au 13 rue Waldeck Rousseau	CALI	Le montant des travaux du bâtiment qui s'élève à 276 950.41 € sont intégralement réglé par la CALI	Bail reconduit de 3 ans à compter du 8 mars 2021 (bail initial signé le 27 février 2018)	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle – Maison des associations)	Studio Fitness	-----	Du 2 septembre 2022 au 30 juin 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle – salle des fêtes)	FCPE du Lycée max Linder	-----	1 an à compter du 1 ^{er} novembre 2022	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salles – Maison des associations)	Société SGS AUTOMOTIVE SERVICES	Consentie à titre payant (en dehors des fluides dont les compteurs sont au nom de la Ville)	3 ans à compter du 2 novembre 2022	Antoine Le Ny

Service des finances

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
<p>Alinéa 7 : Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;</p>	Décision	Annule et remplace la décision du 31 mai 2021 portant acte constitutif de la régie de recettes « mise à disposition de salles municipales »	-----	-----	-----	Denis Sirdey

✓ Direction de l'Education

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 5 : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention de mise à disposition (local associatif de Peyronneau)	Gironde Habitat (le propriétaire)	La mise à disposition est consentie et acceptée à titre gratuit.	1 an à partir du 1 ^{er} septembre 2022 (reconduction tacite pour 6 ans au maximum)	Thierry Marty
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (école Simone Veil) – formation BAFA	Communauté d'Agglomération du Libournais	-----	Du 22 au 29 octobre 2022	Thierry Marty

✓ Direction des Sports

Délégations du Maire / Numéro d'Alinéa	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention pour l'utilisation du stade et du gymnase de Condat dans le cadre de l'organisation d'une sortie de fin d'année	Lycée Montesquieu	-----	le jeudi 19 mai de 12h à 16h15	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du Skate Park dans le cadre de l'organisation d'une manifestation de skate (Contest Firmin)	Association OG Brigade	-----	le dimanche 29 mai de 9h à 22h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du site du verdet dans le cadre de l'organisation d'une journée Olympiades	Pôle Psychiatrie de l'hôpital Garderose	-----	le mardi 7 juin de 9h à 17h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de prêt de matériel de secours	SARL AQUALOL	-----	du 26 mai au 28 août inclus	Jean-Louis ARCARAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention de prêt de l'exposition "Sport Prévention Santé"	Comité Départemental Olympique et Sportif de la Gironde (CDOS 33)	-----	Du 10 juin au 8 juillet	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre de l'organisation des championnats du Sud Nouvelle Aquitaine qualificatifs aux championnats de France	l'ASL Athlétisme	-----	le dimanche 26 juin	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du terrain engazonné jouxtant le gymnase des Dagueys et du Pôle nautique International des Dagueys dans le cadre de la venue de l'équipe minimales régionale pour un stage préparatoire aux équipages avant leur championnat de France de canoé Kayak	Canoé Kayac Sport Libourne	-----	du samedi 2 juillet à 10h au dimanche 3 juillet à 16h	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition pour la mise à disposition du site des Dagueys dans le cadre du 1er Défi du Lac	Association Les Foulées Vertes en Libournais	-----	du samedi 2 juillet 7h au dimanche 3 juillet 1h	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du gymnase de Condat dans le cadre d'un Tournoi Loisirs	ASL Basket	-----	le dimanche 12 juin	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition pour la mise à disposition du gymnase de Condat en cas d'intempéries, dans le cadre des 60 ans du handball	Association HBCL	-----	le vendredi 17 juin	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du stade et du gymnase de Condat dans le cadre de la manifestation festive et conviviale	association Los Borrachos	-----	le vendredi 1er et le dimanche 2 juillet	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du gymnase Brethous dans le cadre d'un Tournoi	ASL Basket	-----	les 24, 25 et 26 juin	Jean-Louis ARCRAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Avenant n°4 à la convention d'occupation du Domaine Public entre la commune et la SARL AQUALOL-Plage et Lac des Dagueys	SARL AQUALOL-Plage	Une part fixe : 36.20 € TTC/jour et une part variable non modifiée (10% du chiffre d'affaire réalisé)	Du 26 mai au 28 août	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du parking de l'entreprise CEVA par la ville de Libourne dans le cadre de l'organisation du Frenchman Triathlon	Entreprise CEVA	-----	Triathlon les 9 et 10 juillet 2022	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la zone de pêche des Dagueys aux Pinteys dans le cadre du concours Master de la Gironde adulte	Fédération des Associations Agréées de Pêche et de protection du Milieu Aquatique de la Gironde	-----	le dimanche 2 octobre 2022	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention de mise à disposition du terrain synthétique du stade JA-Moueix à l'occasion d'un match amical entre l'équipe féminine du club de La Roche ESO et l'équipe féminine du Toulouse FC	Toulouse FC	-----	le dimanche 21 août	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du Skate Park dans le cadre de l'organisation d'une compétition caritative de Skate, Bmx et trottinette Freestyle	Association Charity Park Contest	-----	le samedi 22 octobre de 8h à 22h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du gymnase des Dagueys dans le cadre de la 5ème Édition des 12 heures d'escalade	Association Escalibourne	-----	le samedi 3 décembre de 9h à 24h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	convention pour la mise à disposition de la digue sur la zone de pêche des Dagueys dans le cadre d'un concours	Association la Ligne Libournaise	-----	le samedi 24 et le dimanche 25 septembre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la zone de pêche des Pinteys et de la voie carrossable de la plaine des Dagueys dans le cadre d'un concours Libourne SENSAS	Association Les Pêcheurs Libournais	-----	du samedi 29 octobre au mardi 1er novembre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la zone de pêche des Pinteys dans le cadre d'un concours sociétaire	Association Les Pêcheurs Libournais.	-----	le samedi 12 novembre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la piste du stade de Condat dans le cadre d'une rencontre interclubs	Association Vélo Club Libournais	-----	le samedi 17 septembre de 12h à 19h	Jean-Louis ARCARAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention pour la mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre de l'organisation des championnats de Gironde et de Nouvelle Aquitaine de relais, sauts et lancers cadets, juniors, espoirs, féminines et masculins qualificatifs à la finale nationale	ASL Athlétisme	-----	le samedi 24 septembre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du stade Robert Boulin dans le cadre du Tour automnal du championnat de Gironde et de Nouvelle Aquitaine Interclubs cadets, juniors, espoirs, féminines et masculins qualificatifs à la finale nationale	ASL Athlétisme	-----	le dimanche 2 octobre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase des Dagueys dans le cadre d'un stage d'initiation	Association Ecole de Canne et Bâton du Libournais	-----	le dimanche 25 septembre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la zone de pêche des Pinteys sur le site des Dagueys dans le cadre d'un concours	Association Commission Eau Douce de la Gironde	-----	le samedi 8 et le dimanche 9 octobre	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du stade et du gymnase de Condat dans le cadre d'une journée d'intégration	Association Les Toniques Vertes	-----	samedi 1er octobre à 8h30 au dimanche 2 octobre 12h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la plaine des Dagueys et du chalet de la Direction des sports, dans le cadre de la Libournaise pour Octobre Rose	Association Ladie's Circle Saint Emilion	-----	le dimanche 9 octobre de 7h à 13h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du gymnase de Condat dans le cadre d'un Vide Grenier le samedi 19 novembre de 17h à 21h pour la mise en place	Association ASL Basket	-----	le dimanche 20 novembre de 5h30 à 19h	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation du fronton du stade de Plince dans le cadre du tournoi annuel	Association Sportive Libourne Pelote Basque	-----	le samedi 1, le dimanche 2 octobre pour les matchs de poule et le samedi 15 octobre pour les finales de 8h30 à 18h30	Jean-Louis ARCARAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du Pôle nautique International des Dagueys dans le cadre du Challenge Départemental	Association Canoë Kayak Sport Libourne	-----	le samedi 8 octobre de 9h à 18h	Jean-Louis ARCARAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention pour la mise à disposition du gymnase Jean Mamère dans le cadre d'une compétition Départementale Jeunes	Association ASL Badminton	-----	le dimanche 16 octobre de 7h30 à 20h	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour l'utilisation de la plaine des Dagueys dans le cadre de la journée internationale du deuil périnatal	Association Chemins des Etoiles	-----	le samedi 15 octobre de 9h à 18h	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition du terrain d'honneur du stade Robert Boulin dans le cadre de la commémoration de l'adjudant Frédéric Couderc	Association de l'Amicale des pompiers de Libourne	-----	le samedi 22 octobre de 14h à 20h	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la zone de pêche des Pinteys sur le site Dagueys dans le cadre d'un concours	Association la Ligne Libournaise	-----	le dimanche 6 novembre de 6h à 20h	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la plaine des Dagueys et des vestiaires extérieurs du gymnase dans le cadre de la 10 ^e édition du Cyclo-Cross	Association Vélo Club Libournais	-----	le mardi 1er novembre	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la plaine et du gymnase des Dagueys dans le cadre de l'organisation d'un Cross UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) District 7	-----	le mercredi 16 novembre	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention pour la mise à disposition de la plaine des Dagueys et des vestiaires extérieurs du gymnase dans le cadre de la 10 ^e édition du Cyclo-Cross	Association Vélo Club Libournais	-----	le mardi 1er novembre	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la Ville	Association du club de la retraite sportive	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la ville	Association du Tir Sportif Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ

Alinéa 5 – Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la Ville	Association Canoë Kayac Sport Libourne	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la Ville	Association Tango Lib	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de la Ville	Association Les Bleus de Saint Ferdinand	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de Ville	Association La Boule Libournaise	-----	Saison 2022-2023	Jean-Louis ARCRAZ
	Décision	Convention de mise à disposition des installations sportives de Ville	Association Canoë Kayac Sport Libourne	-----	Du 10 au 16 octobre 2022	Jean-Louis ARCRAZ

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (D.Sirdey)

Communication des marchés signés depuis le 7 novembre 2022

N° de marché	Intitulé	Montant (H.T)	Montant (TTC)	Titulaire
2022L41	Fourniture, installation, gestion, animation et dépose d'un Carrousel à double étage	20 000 €	Titulaire non assujettis au TVA	Ritz Christian
2022L03 Avenant 1	Accord-cadre pour les travaux de signalisation routière horizontale pour la ville de Libourne Prix nouveaux	Sans incidence financière les seuils de l'accord-cadre restent inchangés :		SIGNATURE
		- Seuil mini : 90 000€/an - Seuil maxi : 150 000€/an	- Seuil mini : 108 000€/an - Seuil maxi : 180 000€/an	
2021L06 Avenant 1	Expertises structurelles immobilières dans le cadre des procédures de mise en sécurité Modification du montant et de la durée de l'accord-cadre	Sans incidence financière les seuils et durée maximum de l'accord-cadre restent inchangés		APAVE SUDEUROPE